



Saint-Pierre de Chartreuse

Journal Municipal

Automne 2011



**Coupe
Rhône-Alpes
de descente VTT**

24 & 25 septembre 2011

Commune
adhérente



Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse
www.saintpierredechartreuse.fr
mairie.st-pierre-de-chartreuse@wanadoo.fr
Tél : 04.76.88.60.18.

La Vie Communale

Le Mot du Maire

Chartroussines, Chartroussins,

La saison touristique estivale a été perturbée au printemps, par la fermeture de l'axe d'accès principal et par la météo peu avenante du mois de juillet, mais elle peut être considérée comme « moyenne » dans l'ensemble.

Plus de 10 000 : c'est le nombre de spectateurs sous chapiteau aux Rencontres Brel 2011.

Ce record absolu de fréquentation, ne fait que témoigner de la qualité de l'évènement et la ténacité des bénévoles qui l'organisent, et confirme (s'il en était encore besoin) que ces Rencontres sont la manifestation phare des étés Chartroussins. Elle participe, avec toutes les autres, à faire de St Pierre de Chartreuse un village très animé et bien vivant.

Merci à tous.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une augmentation du nombre d'élèves. Plus de cent dix enfants fréquentent cette année l'école et la cantine. Ils sont encadrés par des enseignants et du personnel communal très professionnel.

Cinq élus travaillent actuellement sur le cahier des charges du projet de la cantine.

Quant à l'accueil périscolaire du matin, mis en place à la rentrée, il remporte un vrai succès et répond ainsi aux besoins de nombreux parents.

La rencontre entre les responsables des associations et des élus, organisée en amont du forum des associations, a permis d'apporter des réponses constructives et concrètes pour la vie associative de la commune, notamment en matière de communication. Des informations pratiques concernant les associations sont désormais en ligne sur le site internet de la mairie. Site internet, qui comme vous avez pu le constater, évolue et s'enrichit chaque jour.

Enfin, l'automne a été riche en soutien au sujet de la diversification touristique. En effet, plusieurs contacts d'élus, notamment de l'île de la Réunion, et une rencontre en Chartreuse avec ceux du Conseil général des Alpes Maritimes, nous ont confortés dans notre choix. Le concept de la station de trail les intéresse fortement et ils vont prendre exemple sur ce que nous avons mis en œuvre.

Concernant la saison d'hiver, je vous rassure : **la station St Pierre de Chartreuse-Le Planolet sera bien ouverte.**

Seuls, la télécabine des Essarts, le télésiège de la Scia et le secteur débutant des Essarts ne seront pas en fonction le lundi, mardi, jeudi et vendredi, **hors vacances scolaires uniquement** (cela représente 24 jours). Le domaine skiable dans sa quasi-totalité (hormis la piste des Essarts) sera accessible. En dehors de ces 24 jours, l'ensemble des remontées mécaniques fonctionnera normalement.

Cette mesure économique inquiète, je le comprends, un bon nombre d'entre vous, dont huit conseillers municipaux, mais comme je l'ai déjà expliqué, elle est indispensable pour le maintien de notre station à long terme.

Cependant, il est regrettable et dommageable que le désaccord de huit élus concernant cette décision du SIVU, perturbe les affaires courantes de la commune.

Dans l'intérêt de la collectivité, j'espère que nous retrouverons rapidement notre capacité à travailler ensemble.

Le Maire, Christophe SESTIER

Bienvenue



Sandrine BRIVOT et Christophe ROISIL sont respectivement originaires de Bourgogne et de Mayenne.

Après l'Irlande, l'Écosse et la Nouvelle Zélande où ils ont passé une dizaine d'années, puis les Pyrénées Atlantiques, ils ont eu envie de se poser mais pas n'importe où,

dans un petit village de montagne où il fait bon vivre et travailler pour y rester. « *Nous avons visité plus de dix commerces dans les Alpes, St-Pierre a été notre coup de cœur. Nous ne regrettons pas car nous avons été bien accueillis et on se sent bien intégrés* ».

Quant à Marylène et Patrick NEU, ils sont originaires de Reims.

La commune, ils la connaissaient bien avant de venir s'y installer. Cela fait vingt et un ans qu'ils sont gérants de Petit Casino dans la région.

« *Notre fille venait faire du ski à St Pierre et nous de la randonnée et de la photo. Quand nous avons su que le magasin de St Pierre était libre, nous avons tout fait pour venir ici* ».

Sauf évènement indépendant de leur volonté, Marylène et Patrick ont bien l'intention de partager la vie Chartroussine le plus longtemps possible.



Etat Civil

Naissances

Jérémy DE MARCO : le 18/08/2011, fils de Sébastien DE MARCO et Virginie GUITTARD

Baptiste RAVIER : le 03/09/2011, fils de Régis RAVIER et Sylvaine GYSELINCK

Marjorie JOHNSON : le 15/09/2011, fille de Steven JOHNSON et Akila SELMI

Décès

Guy DESREAUX : le 26/08/2011

Marcel VALENTINI : le 19/09/2011

Civisme

Il n'est pas rare de trouver des dépôts de détritus et d'objets encombrants à côté des conteneurs à poubelles.

Pour des raisons évidentes de salubrité et d'esthétique, il serait souhaitable que chacun participe au maintien de la propreté de ces lieux.



La Vie Communale

Coupe Rhône-Alpes de descente VTT

250 compétiteurs étaient attendus les 24 et 25 septembre dernier pour la finale de la coupe Rhône-Alpes de descente VTT qui a eu lieu sur la piste de la Combe de l'Ours, ils étaient 327 !

Aucune coupe Rhône-Alpes n'a rassemblé autant de monde.

Le succès grandissant de cette épreuve s'explique par l'aspect de la piste qui, bien que technique, offre une fluidité permettant à un nombre important de pilotes de s'élancer lors des essais libres et par un télésiège performant qui assure la remontée des engins. Mais, il n'en n'est pas moins vrai que " VTT Chartreuse " peaufine chaque année le tracé, les emplacements des tremplins et des obstacles pour assurer un superbe spectacle et des frissons aux amateurs de sensations fortes.

Cela fait quatre ans que le club " VTT Chartreuse " organise cette épreuve de

descente de presque 5 kilomètres avec arrivée au pied du télésiège, que certains excellents pilotes dévalent en moins de 5 minutes.



Saluons la victoire incontestable du Chartrois Benoit Clément.

A noter également la performance des 11 et 12 ans qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour terminer les deux manches sur une pente boueuse et difficile, notamment le dimanche matin.

Le public est venu également au rendez-vous, les animations sur l'aire d'arrivée étaient nombreuses et variées, bref du beau spectacle !

Forum des Associations

Succès grandissant et nouveautés.

Quinze associations avaient répondu présent pour la 5^{ème} édition et le nombre grandissant des visiteurs donne une idée de l'importance de la vie associative Chartroussine.

Résumé...

Conseil municipal du 18 juillet 2011 : à la demande de plusieurs conseillers un débat s'instaure concernant la position des conseillers quant à leur démission. Après un tour de table, 8 conseillers sont toujours désireux de démissionner, les autres partagent la décision du Maire qui désire poursuivre son mandat.

Accord pour le virement des crédits nécessaires à la réalisation de l'espace VTT Trial, accord pour le programme et le plan de financement des travaux forestiers 2012, accord pour l'adhésion et le partenariat avec le centre social des Pays du Guiers, mise en place de l'accueil périscolaire de 7h45 à 8h30, demande du conseil municipal que le SIVU



Une nouveauté cette année, à la demande de plusieurs participants, une table ronde entre responsables associatifs et élus a permis d'échanger sur l'implication de la municipalité dans la vie associative.

NOUVEAU EN 2012

Le forum et la table ronde 2012 auront lieu le 8/09/2012 avec un forum des " Métiers de Chartreuse "

La Mondée du Folk

Depuis 4 ans, l'association « Musiques et danses traditionnelles » organise, une soirée qui s'inspire des veillées de nos grands-parents.

En Bresse, après la récolte du maïs, les gens du hameau se retrouvaient dans une grange pour « effeuiller les panouilles ».

En Isère, ils se retrouvaient chez les producteurs de noix pour les monder, c'est-à-dire dégager les cerneaux des coquilles.

Ces veillées, très appréciées des enfants, renforçaient les liens de la communauté villageoise dans une atmosphère conviviale : certains chantaient, d'autres racontaient des histoires, d'autres jouaient de l'accordéon ou du violon pendant que d'autres dansaient. Tout ça en travaillant dur mais on n'oubliait jamais de « casser une bonne croûte ».

Dans notre village, cette activité est associée à des danses traditionnelles faciles à apprendre.

La mondée du Folk a eu lieu le 18 novembre et comme le veut la tradition, en milieu de soirée, tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas partagé avec toutes les bonnes choses que chacun avait apportées.



Au sujet de...

Chemin de Perquelin

Il y a quelques années, la commune avait déposé un dossier dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes porté par le Parc naturel régional de Chartreuse et financé par la région pour le renforcement de l'attractivité commerciale des centres des bourgs.

Les travaux d'amélioration et de sécurisation du chemin de Perquelin qui viennent d'être achevés s'inscrivent dans ce contexte suite à l'implantation de deux nouveaux commerces : Raidlight et la station de trail (avec l'accueil de 10 000 personnes par an) et un complexe de balnéo dont l'ouverture est prévue début 2012 (lire ci-contre).



Quand le conseil municipal a décidé d'accueillir l'entreprise Raidlight sur le parking du bourg, il a été prévu lors des négociations de réinjecter le montant la vente de la parcelle dans le domaine public, soit 85 800 €

Initialement, les travaux devaient solutionner plusieurs points : absence de trottoirs, de réseau d'eau pluviale, de stationnements, de branchements d'eau potable et d'assainissement pour les nouvelles constructions, ainsi que le mauvais état de la voirie.

Mais au vu de la vétusté des réseaux souterrains et de l'encombrement des réseaux aériens il a été décidé de reprendre en plus l'ensemble des branchements, d'enfouir les réseaux aériens et d'intégrer l'ensemble des travaux prévus pour la future mairie/poste (branchements aux réseaux et aménagement des abords).

Cette route était déjà pourvue d'un éclairage public. Ce n'est pas l'installation de l'entreprise Raidlight qui a imposé les luminaires supplémentaires, mais la loi qui impose aux collectivités de rendre accessible l'ensemble des lieux publics.

Ceci concerne l'accès aux bâtiments publics (comme nous le faisons dans la future mairie avec l'installation d'un ascenseur), la circulation des piétons avec des passages surbaissés pour l'accès aux trottoirs d'une largeur permettant le passage des fauteuils roulants, mais aussi le niveau d'éclairage au sol la nuit fixé à 20 lux.

Dans un souci d'économie d'énergie, cet éclairage public a été équipé d'une horloge permettant de l'éteindre à partir de 23h.



Résumé...

modifie sa délibération concernant les délégués titulaires du conseil d'exploitation, refus à la demande de subvention pour l'organisation du concours chevaux Comtois.

Conseil municipal du 5 septembre 2011 : approbation de décisions modificatives pour virements de crédits du budget principal et du budget forêt, approbation de la convention avec BK Games pour utilisation d'un terrain communal, décision des tarifs du ski de fond pour l'hiver 2011/2012, accord à la demande de subvention de la crèche de St-Laurent du Pont, approbation de la convention avec A.N.P.S.P. pour une formation aux 1^{er} secours du personnel

Cet aménagement d'un montant de 544 346 € HT bénéficie d'une subvention de la région Rhône-Alpes à hauteur de 180 000 € à laquelle il faut rajouter la vente du parking du bourg. L'autofinancement s'élève donc à 265 800 € soit à 52 %.

Oréade

Ouverture prochaine d'un centre de balnéo plein air au centre du village.

Après avoir équipé leur gîte avec un bain chaud extérieur en décembre 2009, Pierre Jaillet et Nadège Requet ont eu envie de développer ce concept encore très méconnu en France.

Cette balnéo plein air s'intègre particulièrement bien en Chartreuse. C'est une activité qui se pratique toute l'année, en famille ou entre amis, et ce en toutes saisons et par tous les temps ... !

Ce concept est aussi innovant : contrairement aux thermes ou spas urbains, cette balnéo en plein air alterne le chaud (bains et sauna) et le froid (neige, bain froid), ce qui lui confère un aspect ludique apprécié par tous.



D'autre part, ce centre se veut écologique, puisque le bâtiment, les bains, le sauna et la yourte de repos seront chauffés au bois.

Le bâtiment sera en ossature bois avec des isolants écologiques. Les bains seront construits par un charpentier chartroussin (sur le modèle de bain existant dans les pays scandinaves).

En complément de la balnéo, différentes prestations seront proposées : massages bien-être, soins esthétiques, tisanderie, restauration légère et repas sous la yourte pour les groupes.

Quelques emplois supplémentaires seront ainsi créés sur la commune. L'objectif est de développer des partenariats avec les hébergeurs et les prestataires d'activités du massif afin de diversifier l'offre touristique. Cet espace, baptisé "Oréade" (du Grec : nymphe des montagnes) est aussi prévu pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Une porte ouverte sera organisée pour les habitants de la commune, à l'occasion de l'ouverture prévue pour février 2012.

Au sujet de...

La Chasse

La chasse fait l'objet d'une réglementation complexe et d'un empilement de textes.

La chasse est une activité de loisir régie par des règles très précises posées par l'Etat.

C'est la loi Verdeille qui, en 1964, a instauré le système d'organisation de la chasse sous forme d'Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) affiliées à la Fédération Départementale des Chasseurs. Par arrêté ministériel, le département de l'Isère a été classé parmi les départements où ce type d'organisation est obligatoire.

Comme toute association loi 1901, les ACCA sont composées d'un conseil d'administration et d'un bureau qui établissent un règlement local de chasse.

L'ACCA de St-Pierre de Chartreuse : « la Diane des Soms » compte 80 adhérents dont 5 femmes.

Extrait du règlement de chasse sur la commune pour la saison 2011/2012 :

Ouverture générale du 11 septembre 2011 au 29 février 2012 au soir.

La chasse de toutes les espèces est interdite le vendredi. Sur le territoire appartenant au Conseil Général au Col du Coq, la chasse est également interdite le jeudi (journée pédagogique scolaire).

Pour le gros gibier, le tir à balle est obligatoire.

Certaines espèces comme le chamois ne peuvent être chassées qu'à « l'approche », d'autres : le chevreuil, le cerf et

le sanglier « en battue » ou « en individuel » pour le petit gibier.

Certaines espèces sont soumises au plan de chasse préfectoral (dates, conditions spécifiques, nombres, ...).

En cas de neige, le chevreuil et le cerf se chassent sans chien, et la chasse au sanglier est fermée.

Le tir de la gelinotte est interdit. Quant au mouflon et au coq de bruyère, il n'y a pas eu d'attribution cette année.

Pour plus d'info :

- ACCA « la Diane des Soms »

Mairie - 38380 St-Pierre de Chartreuse

- Fédération Départementale des Chasseurs

04.76.62.97.78 / fdc38@orange.fr / www.chasse38.com

La Faune Sauvage

Que dois-je faire si je trouve un jeune animal sauvage non sevré ou incapable de survivre seul dans la nature ? Il est recommandé de ne jamais toucher un jeune d'une espèce sauvage afin de ne pas lui faire prendre un risque vital. Prévenir la gendarmerie, le maire ou l'ONCFS*.

Puis-je ramener chez moi un animal sauvage mort pour le faire naturaliser ? Si l'animal appartient à une espèce protégée ou soumise au plan de chasse (cerf, chevreuil, etc.), vous n'avez pas le droit d'y toucher et vous devez le laisser sur place et prévenir le maire ou l'ONCFS*. S'il s'agit d'un petit gibier, assurez-vous que l'animal ne vient pas d'être tiré par un chasseur car, dans ce cas, il en est le propriétaire.

En cas de collision sur la route entre un gibier et une voiture, quelle est la réglementation en vigueur ?

En cas de collision avec un grand gibier sauvage, vous devez informer immédiatement la gendarmerie ou la police. L'animal appartient à l'automobiliste victime de la collision qui peut donc le transporter. Sa cession à titre gratuit ou onéreux est interdite pour des raisons sanitaires. En ce qui concerne le petit gibier, il doit être laissé sur place.

Mon véhicule a été abîmé par un animal sorti brusquement du champ sur la route. Que propose la loi pour couvrir ce genre de dégâts aux particuliers ? Pour les dommages matériels, seuls les

automobilistes ayant une assurance tous dommages peuvent être indemnisés.

Existe-t-il des textes qui réglementent la divagation des chiens en milieu forestier ? Où que ce soit, un

chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui. Si le chien, éloigné ou pas de son maître, quête du gibier, le propriétaire du chien est passible de l'infraction de chasse sur autrui, de chasse sans permis et de chasse en temps prohibé selon la période.

Un arrêté municipal interdit la divagation des chiens toute l'année.

* : Office National de la Chasse et la Faune Sauvage

04.76.01.07.89 / www.oncfs.gouv.fr

Résumé...

scolaire, approbation de la concession de l'O.N.F. pour le captage de la source de Fontaine Noire, approbation de la convention modifiée avec l'O.N.F. pour la station de trail, présentation du rapport annuel de la CCCG sur le service déchets, accord pour l'acquisition de plein droit de terrains sans maître à la Diat, adhésion de la C.A.P.V. à l'E.P.F.L., approbation des conventions avec l'Éphémère pour l'installation de sculptures sur des terrains communaux, informations sur le cahier des charges du projet de la cantine et d'une nouvelle classe et création d'une commission de travail, signature d'un contrat d'apprentissage C.A.P. « petite enfance » à l'école.

Intercommunalité

Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Afin d'élargir le service à ses usagers, la Communauté de Communes Chartreuse Guiers a décidé de changer de mode de gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto traitement.

Depuis le 1^{er} septembre, le véhicule Médibus qui stationnait une fois par trimestre à St Laurent du Pont est supprimé et ces déchets seront récupérés au sein de la déchèterie intercommunale d'Entre-Deux-Guiers (s'adresser directement au gardien).

Le regroupement des DASRI avant collecte et traitement se fera 1 fois par mois :

En 2011 : du 13 au 15/09, du 11 au 13/10, du 15 au 17/11, du 6 au 8/12

En 2012 : du 10 au 12/01, du 7 au 9/02, du 13 au 15/03, du 10 au 12/04, le 15/05 uniquement, du 12 au 14/06, du 10 au 12/07, du 7 au 9/08. En dehors de ces périodes, aucun dépôt de DASRI ne sera accepté sur le site.

Ce service est destiné exclusivement aux particuliers des Communautés de Communes Chartreuse-Guiers et du Mont Beauvoir qui doivent dorénavant se munir au préalable des collecteurs spécifiques pour le stockage de leurs DASRI auprès des officines de pharmacie et des pharmacies à usage intérieur qui devront les leur fournir gratuitement, comme le stipule le décret n°2010-1263 du 22 octobre 2010. Aucun contenant ne sera délivré par la CCCG.

Communauté de Communes Chartreuse Guiers :
04.76.55.12.84 / cc.chartreuse.guiers@wanadoo.fr
Service Déchets :
04.76.55.48.60/ dechets.cccg@orange.fr

" Saison Nomade "

La saison a commencé !

Après le spectacle d'ouverture qui s'est déroulé avec succès dans les trois villages de Saint-Pierre de Chartreuse, Saint-Joseph de Rivière et Saint-Christophe sur Guiers, ainsi qu'un spectacle de marionnettes japonaises à Entre-Deux-Guiers, voici le programme pour les mois à venir :

vendredi 18 novembre à 19h30 à Miribel les Échelles : Théâtre, musique et cirque avec la compagnie « Les Colporteurs de Rêves »

vendredi 16 décembre à 19h30 à Les Echelles : Musique classique avec les musiciens du Louvre

vendredi 18 janvier à 18h30 à Saint-Laurent du Pont : Danse contemporaine avec la compagnie Gallota.

Tarifs de 5 € à 12 € en libre choix selon des moyens de chacun. Transport gratuit vers le lieu du spectacle.

Pensez à réserver :

Centre social de St-Laurent du Pont : 04.76.55.40.80
Office de Tourisme de St-Pierre de Chartreuse : 04.76.88.62.08.



Réglementation

Règles du code civil applicables aux plantations d'arbres et de haies.

Les haies plantées en limite de propriété doivent être taillées à 2 m de haut et à l'aplomb de la limite.

A proximité d'un carrefour et sur une longueur de 50 m à partir du centre du carrefour, elles ne doivent pas dépasser 1 m. Leur taille et l'entretien sont à la charge des propriétaires.

Lorsqu'un arbre est prévu pour dépasser 2 m de haut, il doit être planté à une distance minimum de 2 m de la limite. Si des arbres n'ont pas été plantés mais qu'ils poussent naturellement, il est du devoir de propriétaire de veiller à ne pas les laisser proliférer en limite de propriété. Les travaux d'abattage de ces arbres sont à la charge du propriétaire du terrain sur lequel ils poussent.

Résumé...

Conseil municipal du 10 octobre 2011 : refus d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 05/09/2011, refus de prendre en charge le coût du licenciement de l'emploi partagé avec « Curieux de Nature », acceptation de la motion pour la formation professionnelle du personnel communal, refus de supprimer les compteurs des fontaines fermées, refus de l'avenant au contrat avec A.U.M pour le PLU, débat sur la légitimité de la décision du SIVU d'interdire aux élus ayant une activité professionnelle en liaison avec le ski d'être membre titulaire, refus de la proposition du Maire sur le futur mode opératoire pour les questions diverses des séances du conseil municipal.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent et qui occasionnent des troubles anormaux, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées même dans le cas où les distances de plantations sont respectées.

En présence d'une ligne électrique où téléphonique se trouvant sur la voirie communale, l'élagage est à la charge du propriétaire de l'arbre qui menace les lignes.

Toute plantation d'arbres et de haies en bordure de voie communale ou départementale est soumise à autorisation de voirie.

Cf : articles 671, 672 et 673 du code civil

Infos Pratiques

Le PACT de l'Isère

Propriétaires occupants, locataires, propriétaires bailleurs vous souhaitez adapter, améliorer, réhabiliter votre logement, le PACT de l'Isère vous informe gratuitement sur les financements mobilisables et démarches à accomplir et apporte des conseils techniques.

Permanences en mairie de St-Laurent du Pont, les 13/10 27/10 - 10/11 - 24/11 - 08/12 et 22/12 de 10h30 à 12h00.



PACT de l'Isère
54, Cours Jean Jaurès
38380 Grenoble
04.76.47.82.45

Liste Electorale

Seules les demandes déposées en mairie, avant le 31 décembre 2011 donneront lieu à une inscription permettant de voter en 2012.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.

Les Grands Rendez-vous

REPAS DES SENIORS

le 14 décembre 2011

LA JOURNÉE DE LA GLISSE NORDIQUE

le 7 janvier 2012

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RAQUETTE

le 8 janvier 2012

LA TRAVERSÉE DE CHARTREUSE

le 15 janvier 2012 Le-Sappey / St-Hugues

LE CHALLENGE DES NOCTURES DE SKI DE FOND

le 18 janvier 2012 à la Ruchère

le 1^{er} février 2012 au Désert d'Entremont

le 15 février 2012 à St Hugues

LE BOARDHELL

le 18 mars 2012

Mieux Vivre en Milieu Rural

Vous avez entre 13 et 22 ans, vous avez un projet : participez à l'appel à projets MSA « *Mieux vivre en milieu rural* » et devenez acteur de votre territoire de vie.

Si vous êtes primé, recevez une bourse de 1 550 € à 2 500 €.

Plus d'infos : www.msa.fr

www.facebook.com/myMsa

Osons le Compostage !

Des gestes simples pour réduire les déchets verts.

Déchets de cuisine, tontes, tailles de haies, si beaucoup d'entre nous entassent tout cela dans un coin du jardin ou possèdent un composteur, les déchets verts ont encore représenté en 2010 près de 844 tonnes, soit 21% des déchets acceptés en déchèterie. Ceux-ci sont ensuite transportés jusqu'à la plate-forme de compostage de St-Quentin-sur-Isère où ils sont valorisés à 100 % Mais quel coût pour le transport ! Sans compter le bilan carbone !

Dans un souci d'amélioration, la Communauté de Communes Chartreuse Guiers, en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère, a lancé cette année une opération afin d'inciter et mieux maîtriser le compostage. Début septembre, une nouvelle rencontre permettait à 13 participants d'approfondir leurs connaissances et surtout d'échanger sur leurs différentes expériences menées au cours de l'été. Grâce à l'évolution de leurs pratiques, plusieurs personnes ont reconnu avoir réduit ou supprimé leurs voyages à la déchèterie.



Alors, cet automne, vous aussi faites l'expérience, suivez ces quelques conseils :

- laisser sur le sol la dernière tonte,
- faire un petit tas avec les feuilles et les fines tailles de haies, passer dessus avec la tondeuse et épandre le broyat obtenu au pied des arbres et arbustes,
- diversifier les matières dans le composteur et alterner les couches de déchets secs (feuilles, branches, ...) et humides (déchets de cuisine, marc de café, ...),
- brasser régulièrement le compost (1 fois par mois) pour favoriser la circulation de l'air.

Donnons-nous rendez-vous au printemps prochain pour le renouveau de votre jardin !

Consultation Juridique Gratuite

Permanence d'un avocat le dernier samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00 en mairie.

Prendre rendez-vous au secrétariat : 04.76.88.60.18

**Les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur
www.saintpierredechartreuse.fr**

Hier & Aujourd'hui

Biathlon au Col de Porte

Le stade de biathlon au Col de Porte : les travaux ont commencé.

Le biathlon, sport en plein essor, est déjà enseigné avec des carabines laser lors des sorties scolaires avec les Foyers de Ski de Fond Chartreussins et dans le cadre des activités du club « Ski Nordique Chartroussin ». Un stade de biathlon était fortement souhaité par ces structures.



Le SIVOM de Chamechaude, syndicat constitué de trois délégués désignés par les communes du Sappey en Chartreuse, de Sarcenas et de St-Pierre de Chartreuse, a pour compétence la promotion et le développement du

ski nordique.

Il a donc décidé de créer un stade de biathlon au Col de Porte au lieu dit « le pré de la Feia » (Feia : chèvre). La première tranche des travaux qui a démarré au mois de septembre doit être terminée pour la prochaine saison d'hiver.



Ces travaux, d'un montant de 45 000 € financés à hauteur de 25 000 € par le SIVOM de Chamechaude et 20 000 € par le Conseil Général de l'Isère, porte sur le terrassement du stade et l'anneau de pénalité.

Des ateliers d'enseignement seront installés dès cet hiver mais l'aménagement complet du site pour l'organisation d'épreuves sera réalisé pour 2012/2013, sous réserve de notification des subventions.

Le coût total des travaux envisagés s'élève à 278 000 € pour un stade quatre saisons de 5 000 m² avec 25 pas de tir.

Images d'Autrefois : La Diat



L'hôtel du Dauphiné

*A droite, en haut :
Les bureaux des services
automobiles de la Route des Cols
du Massif de Chartreuse
Grenoble-Chambery-Aix les Bains*

*Ci-contre : Fabrique
de chocolats fins
PELLOUX-PRAYER*

